

Conditions générales de vente

1. Introduction

Le Parapheur, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 883060592, au capital de 3 080,30 €, représentée par Henri Bouillon et dont le siège social est situé 20 RUE D'ARRAS, 92000 NANTERRE (ci-après « Le Parapheur »), fournit une plateforme Saas de centralisation des courriers papiers, emails, formulaire, appels, présentations physiques, message sur les réseaux sociaux, etc reçus par une collectivité. (ci-après le « **Service** »).

2. Définitions

Les termes utilisés dans le Contrat ont la signification suivante :

- Contrat : désigne l'ensemble des documents formalisant la relation contractuelle entre le Client et Le Parapheur tel que défini à l'article « Documents contractuels » ;
- Clients : désigne la personne morale ou physique qui signe le(s) devis ;
- CGU de la Plateforme Le Parapheur : désigne les Conditions générales d'utilisation de la Plateforme Le Parapheur utilisée dans le cadre du Service ;
- CGV : désigne les présentes conditions générales de vente acceptées par le Client ;
- Plateforme : désigne la plateforme Le Parapheur utilisée pour fournir le Service ;
- Propriété de Le Parapheur : désigne les éléments appartenant à Le Parapheur couverts par la propriété intellectuelle (ex : charte graphique, logo, bases de données, architecture, design, etc.) ;
- Propriété du Client : désigne les éléments appartenant au Client couverts par la propriété intellectuelle (ex : charte graphique, logo, documents importés sur la Plateforme, données personnelles du Client déposées sur la Plateforme, créations des Utilisateurs déposées sur la Plateforme, et, de manière générale, toute information ou contenu déposés par les Utilisateurs dans le cadre du Service sur la Plateforme) ;
- Propriété des Tiers : désigne les éléments et contenus des tiers et partenaires de Le Parapheur couverts par la propriété intellectuelle qui ont été fournis sous forme de licence d'utilisation ;
- Utilisateur du Client : désigne le ou les salariés et administrateurs de la Plateforme Le Parapheur..

3. Objet

Les CGV ont pour objectif de présenter les règles que les Clients doivent respecter lorsqu'ils utilisent le Service. Toute utilisation du Service implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Les Clients attestent avoir pris connaissance des CGV préalablement à toute utilisation du Service et avoir disposé de toutes les informations et compétences nécessaires pour s'assurer que le Service correspond à leurs besoins.

4. Documents contractuels

La relation commerciale entre Le Parapheur et le Client est régie par l'ensemble des documents contractuels suivants, présenté par ordre de valeur juridique décroissant :

- le(s) devis ;
- les CGV de Le Parapheur ;
- l'Accord de protection des données de la Plateforme Le Parapheur (« DPA ») ;
- les CGU de la Plateforme Le Parapheur ;
- la Politique de confidentialité de la Plateforme Le Parapheur.

Les Parties conviennent que l'ensemble des dispositions de ces documents contractuels s'appliquent mutatis mutandis.

En cas de contradiction entre une ou plusieurs dispositions figurant dans l'un des quelconques documents ci-dessus, les dispositions contenues dans le document de rang hiérarchique supérieur prévalent.

5. Entrée en vigueur et durée

La relation commerciale entre Le Parapheur et le Client entre en vigueur au moment de la signature du devis par le Client pour une durée prévue dans le devis.

6. Facturation et paiement

Le Service est fourni sous forme d'abonnement. La facturation peut être mensuelle ou annuelle telle que cela est décrit dans le devis.

Les prix du service sont indiqués HT et en euros et les droits et taxes, supportés par le Client, sont ceux applicables au jour de la facturation en application de la législation du pays du Client.

Sauf stipulation contraire, les factures sont payables par défaut à date de la facturation par virement.

7. Révision du prix

Le prix du Service est réévalué, automatiquement et de plein droit à chaque date d'anniversaire du Service sur la base de l'indice SYNTEC, le prix réévalué étant obtenu par le calcul suivant : $PR = PI \times S/SI$ avec : « PR » désigne le Prix Réévalué, c'est-à-dire le prix réévalué sur la base de l'indice SYNTEC ;

« PI » désignant le Prix Initial, c'est-à-dire le prix applicable lors de l'année au cours de laquelle a lieu la réévaluation du prix concernée et avant ladite réévaluation ; « S » désigne le dernier indice SYNTEC connu à la date de la réévaluation du prix. « SI » désigne l'indice SYNTEC initial, c'est-à-dire, dans le cas où la réévaluation du prix a lieu lors de l'année suivant immédiatement la première année civile, SI correspond au dernier indice SYNTEC publiquement disponible à la date d'entrée en vigueur du Service.

Dans le cas où la réévaluation du prix a lieu lors de toute année autre que l'année suivant immédiatement la première année civile, SI correspond au dernier indice SYNTEC publiquement accessible à la date d'anniversaire du Service précédant immédiatement celle lors de laquelle a lieu la réévaluation du prix du Service.

8. Contestation de factures

Le devis signé est ferme et ne peut être contesté par le Client. Toutefois, en cas de désaccord sur une partie d'une facture, le Client doit payer sans retard la partie non contestée de la facture litigieuse. Les contestations de factures devront détailler les contestations par des preuves documentées et communiquées sous 15 jours à compter de la réception des factures et sont traitées au cas par cas.

Il est convenu que l'émission d'une nouvelle facture, dans l'hypothèse d'un échelonnement de factures ou d'une facturation régulière, éteint la capacité du client à contester la facture précédente.

Aucune compensation de sommes qui seraient dues par Le Parapheur ne peut être effectuée sans son accord préalable.

9. Retard de paiement

Tout retard de paiement du Client peut entraîner la suspension immédiate, sans préavis ni indemnité, du Service souscrit en attendant la régularisation de la situation.

Tout retard peut également entraîner le versement d'une pénalité de retard dont le taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal, majoré d'une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre d'une indemnité pour frais de recouvrement. En outre, les frais relatifs à un rejet de prélèvement s'élèvent à 20 euros. Cette pénalité commence à courir à compter du jour

suivant la date de règlement. La pénalité est exigible de plein droit, sans rappel préalable, et est intégrée d'office à la facture suivante.

En l'absence de régularisation par le Client, Le Parapheur se réserve le droit d'engager toute action nécessaire pour protéger ses intérêts, l'ensemble des frais engagés étant dès lors à la charge du client.

Le paiement est effectué soit par prélèvement SEPA soit par virement. En cas de retard, et sans préjudice de la possibilité de suspendre le Service tel que décrit dans l'article « Suspension du service », Le Parapheur peut suspendre la facturation et produire une facture de solde des sommes restantes. Tous frais de recouvrement seront refacturés au Client.

11. Responsabilité

Le Client demeure seul responsable de l'utilisation du Service par ses Utilisateurs. Le Parapheur ne saurait en aucun cas être tenue responsable de la mauvaise utilisation ou de l'utilisation non conforme aux CGU de la Plateforme par le Client ou par les Utilisateurs du Client.

Le Parapheur ne saurait être responsable des prestations effectuées par le Client par l'intermédiaire du Service.

Le Parapheur n'est pas non plus responsable, sans que cette liste ne soit exhaustive, des contenus, vidéos, textes, dessins, de la Propriété du Client, utilisés par l'intermédiaire de la Plateforme qui reste de l'entière responsabilité du Client ou, sans que cette liste ne soit exhaustive, des erreurs, mauvaises manipulations, actes malveillants ou accidentels, réalisés par le Client par l'intermédiaire de la Plateforme ou encore, sans que cette liste ne soit exhaustive, des suppressions, destructions, altérations, modifications, malveillantes ou illicites des données personnelles ou non ou encore de la Propriété du Client causée par les Utilisateurs de la Plateforme.

Le Parapheur fait tout son possible pour proposer un Service de qualité, accessible 24/24h, 7/7j dénué de tout risque de défaillance technique. Néanmoins, le « risque zéro » n'existant pas en matière informatique, la responsabilité de Le Parapheur ne peut pas être engagée en cas de préjudice pouvant intervenir à cause de l'utilisation du Service, Le Parapheur ne pouvant être responsable en cas d'éventuelles erreurs, d'indisponibilités, ou d'interruptions pouvant intervenir sur notre Plateforme ou dans le cas où un virus serait accessible depuis notre Plateforme.

Le Parapheur n'est pas non plus responsable des délais ou de son impossibilité à respecter ses obligations en application des CGV si le délai ou l'impossibilité résulte d'une cause en dehors de son contrôle raisonnable ou des piratages, erreurs ou virus qui pourraient être installés sur le terminal des Utilisateurs et qui pourraient affecter la Plateforme ou des démarches ou actions entreprises ou omises par les Utilisateurs.

Dans tous les cas, il est expressément convenu que la société Le Parapheur n'est soumise qu'à une obligation de moyens pour la fourniture du Service et l'exécution de ses obligations. Les

Clients acceptent que la responsabilité de Le Parapheur ne puisse être engagée qu'en cas de faute avérée et prouvée, sachant que cette responsabilité ne saurait être applicable que pour les dommages directs et prévisibles, les préjudices indirects étant exclus, et que Le Parapheur n'est pas responsable des pertes commerciales (y compris les pertes de profit, bénéfice, contrats, économies espérées, données, clientèle ou dépenses superflues), qui n'étaient pas prévisibles quand les Clients ont commencé à utiliser la Plateforme. Sont considérés comme des dommages indirects notamment les pertes de données, de temps, de bénéfices, de chiffre d'affaires, de marges, pertes de commandes, de clients, d'exploitation, de revenus, d'actions commerciales ou encore l'atteinte à l'image de marque, les résultats escomptés et l'action de tiers et d'une manière générale tout trouble commercial quelconque. De même est considérée comme indirecte toute action d'un tiers à son encontre. Dans le cas où la responsabilité de Le Parapheur devait être engagée dans les conditions prévues ci-dessus, le montant de la réparation ne saurait dépasser la somme payée par le Client pendant une période de 12 mois maximum.

Vous vous engagez à ne pas arranger, modifier, décompiler, désassembler, procéder à des opérations de reverse engineering, traduire, adapter, reproduire, distribuer, diffuser ou transférer toute information, tout logiciel, tout produit et d'une manière générale, tout élément de la Plateforme. Le re-postage, le scrapping, ou l'utilisation automatisée ou l'utilisation de grand volume de la Plateforme sont expressément interdits.

Vous vous engagez à vous conformer à tout moment lors de l'utilisation de notre Plateforme (i) aux lois et réglementations nationales et internationales en vigueur et (ii) aux CGUV.

VOUS GARANTISSEZ QUE VOUS N'UTILISEREZ PAS LA PLATEFORME À DES FINS ILLICITES OU IMMORALES OU CONTRAIRES À L'UTILISATION PRÉVUE ET/OU À LEUR FINALITÉ.

De plus, en utilisant la Plateforme, vous reconnaissez que vous avez uniquement un droit d'utilisation pour votre compte.

Dans tous les cas, vous vous engagez à ne pas, directement ou indirectement :

- utiliser la Plateforme de manière à porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle et industrielle, au droit à la vie privée et/ou au droit à l'image et/ou à tout autre droit d'autrui.
- créer, utiliser, partager et/ou publier par tout moyen tout matériel (texte, propos, images, sons, vidéos, etc.) ou contenu qui aurait, notre appréciation exclusive, un caractère agressif, menaçant, malveillant, diffamatoire, mensonger, pornographique, pédophile, obscène, vulgaire, raciste, xénophobe, incitant à la haine, sexuellement explicite, violent, contraire aux bonnes mœurs ou de toute autre façon contestable.
- mener des activités visant à accéder à des éléments ou fonctionnalités des services dont l'utilisation est effectuée sans notre autorisation préalable et expresse.
- arranger, modifier, traduire, adapter, reproduire, indexer, copier et/ou extraire toute information, tout logiciel, tout produit ou tout autre élément ou partie de la Plateforme, par

tout moyen sans notre autorisation préalable et expresse.

- modifier, fausser, bloquer, alourdir de manière anormale, perturber, ralentir, et/ou entraver le fonctionnement normal de tout ou partie de la Plateforme, ou leur accessibilité aux autres utilisateurs, ou le fonctionnement des réseaux partenaires, ou tenter de faire tout ce qui précède.
- transmettre ou propager tout virus, cheval de Troie, ver, bombe, fichier altéré et/ou dispositif de destruction similaire ou donnée corrompue, et/ou organiser, participer ou être impliqué de quelque façon que ce soit dans une attaque contre nos serveurs et/ou la Plateforme et/ou les serveurs et/ou services de nos prestataires et partenaires.
- utiliser le compte d'un autre utilisateur de la Plateforme, vous faire passer pour une autre personne ou vous attribuer une fausse qualité dans les rapports avec toute personne physique ou morale.
- tenter d'obtenir un mot de passe, des informations relatives à un compte ou d'autres informations d'ordre privé auprès de tout autre utilisateur de la Plateforme, et/ou vendre, louer, partager, prêter et/ou de toute autre façon transférer à tout tiers votre compte et/ou les moyens d'accéder à celui-ci et/ou de toute autre façon faire bénéficier tout tiers de votre compte.
- accéder, utiliser, télécharger via la Plateforme ou autrement reproduire ou fournir à quiconque (à titre gratuit ou onéreux) tout annuaire des utilisateurs de la Plateforme ou toute autre information relative aux utilisateurs ou à l'utilisation de la Plateforme.

Nous pouvons limiter, restreindre, suspendre ou interrompre définitivement tout ou partie de votre compte, à tout moment, sans préavis et sans formalité préalable, en cas de manquement à vos devoirs et obligations aux termes des CGUV ou à la demande expresse d'une autorité administrative ou juridictionnelle, ou encore en cas d'atteinte réelle ou supposée à un droit quelconque, le tout sans que cette mesure ne puisse être considérée comme un manquement à nos obligations. L'adresse IP peut être utilisée pour vous identifier dans le but de respecter les CGUV.

Toute fermeture de votre compte entraîne la suppression définitive des informations qui nous sont communiquées lors de l'ouverture ou de la mise à jour de votre compte, de tous les documents et autres éléments stockés via la plateforme, ainsi que, le cas échéant, de tout document ou contenu que vous auriez publié, téléchargé ou mis à disposition sur la Plateforme.

Il vous est donc fortement recommandé de sauvegarder, sur votre ordinateur ou sur un disque dur externe, tous les documents, informations et autres éléments stockés sur la Plateforme. Nonobstant ce qui précède, nous nous réservons le droit de conserver les documents, informations et autres éléments susmentionnés sur nos serveurs pendant un délai raisonnable.

En cas de fermeture de votre compte à votre initiative, aucun remboursement, ni total ni

partiel, des sommes déjà versées ne sera effectué. En cas de fermeture de votre compte à notre initiative pour non-respect des présentes CGUV aucun remboursement, ni total ni partiel, des sommes déjà versées ne sera effectué. De plus, il vous est formellement et strictement interdit d'ouvrir un nouveau compte, avec la même ou une adresse e-mail différente ou par personne interposée sans notre autorisation préalable et écrite. Dans ce cas, contactez-nous à l'adresse mail suivante pour solliciter la création d'un nouveau compte: undefined.

Si vous constatez un comportement malveillant ou contraire à nos CGUV et aux intérêts des autres utilisateurs, vous pouvez nous contacter à l'adresse [a compléter].

12. Suspension de compte

Le Parapheur se réserve le droit de limiter, restreindre, suspendre ou interrompre définitivement tout ou partie des comptes Utilisateurs ou Client et / ou du Service, à tout moment, sans préavis, sans indemnité et sans formalité préalable, en cas de manquement à leurs devoirs et obligations aux termes du Contrat, à la demande expresse d'une autorité administrative ou juridictionnelle, en cas d'atteinte réelle ou supposée à un droit quelconque par un Utilisateur ou en cas de non-paiement des sommes dues dans les délais ou d'omission, injure de la part d'un Client, le tout sans que cette mesure ne puisse être considérée comme un manquement à nos obligations.

Toute fermeture d'un compte Utilisateur ou Client entraîne la suppression définitive des informations qui sont communiquées lors de l'ouverture ou de la mise à jour de ce compte, de tous les documents et autres éléments stockés via la Plateforme, ainsi que, le cas échéant, de tout document ou contenu que les Utilisateurs ou le Client auraient publié, téléchargé ou mis à disposition sur la Plateforme.

En cas de fermeture d'un compte Utilisateurs ou Client à l'initiative d'un Client, aucun remboursement, ni total ni partiel, des sommes déjà versées ne sera effectué. En cas de fermeture dudit compte à l'initiative de Le Parapheur pour non-respect des présentes CGV aucun remboursement, ni total ni partiel, des sommes déjà versées ne sera effectué.

13. Maintenance

L'accès au Service peut occasionnellement être suspendu ou limité pour permettre des réparations, la maintenance, ou ajouter une nouvelle fonctionnalité ou un nouveau Service.

Le Parapheur fait de son mieux pour informer le Client dans un délai raisonnable concernant la mise en œuvre de la maintenance. Aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne saurait être demandée à Le Parapheur au titre de la maintenance qui relève de la discrétion de Le Parapheur.

14. Propriété intellectuelle

Le Parapheur est titulaire exclusif des droits de propriété intellectuelle sur le Service et sur la Propriété de Le Parapheur (y compris logos, noms de domaine, dessins, textes, sons,

modèles, bases de données, charte graphique, etc.), ses méthodes, et son savoir-faire.

Le Parapheur n'est en revanche jamais titulaire des droits de propriété sur la Propriété du Client et, notamment sur les contenus produits par les Utilisateurs via le Service qui restent la propriété exclusive du Client.

La relation commerciale entre Le Parapheur et le Client ne constitue en aucun cas une cession ou un transfert de droits de propriété sur le Service.

Le Client bénéficie uniquement d'une licence d'utilisation du Service, à titre non exclusif, et pour le monde entier, de manière illimitée, à des fins strictement professionnelles et, uniquement dans le cadre de ses activités.

Le Client s'interdit donc, sauf autorisation préalable et écrite, de traduire, communiquer, commercialiser, ou céder, à titre gratuit ou onéreux, le Service, en tout ou partie, à un tiers, y compris au sein de son groupe d'entreprises (ex : filiale, maison mère, etc.). Toute traduction, cession, communication, ou commercialisation non autorisée par Le Parapheur du Service est interdite et constituerait un manquement aux obligations contractuelles et une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle et par les articles L713-2 et suivants du même code.

Il est strictement interdit d'utiliser la Propriété de Le Parapheur, de quelque manière que ce soit, entièrement ou partiellement, sans l'autorisation préalable et écrite de cette dernière. Toute utilisation de la part du Client qui n'aurait pas été autorisée constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle et par les articles L713-2 et suivants du même code.

La Plateforme est également susceptible de mentionner, pour diverses raisons, d'autres logos, marques commerciales ou marques déposées appartenant à Le Parapheur ou à des partenaires de Le Parapheur. La Propriété des tiers est également protégée par le droit de la propriété intellectuelle et est soumise aux mêmes règles que la Propriété de Le Parapheur.

Conformément aux dispositions de la loi n° 98-536 du 1er juillet 1998 portant transposition dans le Code de la propriété intellectuelle de la directive 96/9 CE du 11 mars 1996 concernant la protection juridique des bases de données, Le Parapheur est « producteur » et propriétaire de tout ou partie des bases de données utilisées via la Plateforme. Par conséquent, toute extraction et/ou réutilisation des bases de données au sens des articles L342-1 et L342-2 du Code de la propriété intellectuelle est interdite et constitue une contrefaçon.

15. Sous-traitance

Le client autorise Le Parapheur à faire intervenir tout sous-traitant de son choix. Le Parapheur s'engage à garantir le respect des obligations de confidentialité prévues aux présentes auprès du sous-traitant choisi. Le Parapheur reste totalement garante vis-à-vis du Client du bon respect des missions qui seraient réalisées par le sous-traitant.

16. Réversibilité

Le Parapheur ne fournit pas de fonctionnalité de réversibilité des données à caractère personnel, de la Propriété du Client ou de tout contenu utilisé : via la Plateforme. Le retrait de ces informations relève de la seule responsabilité du Client. La résiliation du Contrat entraîne la suppression définitive de ces informations sans qu'aucune indemnité de quelle que nature que ce soit ne puisse être demandée à Le Parapheur. Le sort des données à caractère personnel est détaillé dans l'Accord de protection des données.

17. Résiliation pour manquement

En cas de manquement du Client au Contrat, non réparé dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi d'une lettre de mise en demeure recommandée avec accusé de réception, Le Parapheur pourra prononcer de plein droit la résiliation du Service sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels Le Parapheur pourrait prétendre en vertu des présentes. La résiliation peut également être prononcée sans préavis ni indemnité par Le Parapheur en cas d'ouverture de procédure collective (redressement ou liquidation judiciaire).

18. Protection des données

Le Parapheur s'engage à respecter les règles applicables en matière de protection des données et, en particulier, la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée dite « Loi Informatique et Libertés » ainsi que le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dit « RGPD ». Plus d'informations dans la Politique de confidentialité du Parapheur accessible [ici](#).

Le Parapheur est qualifiée de sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD et le Client est qualifié de responsable du traitement. En aucun cas, Le Parapheur ne peut être considérée comme étant responsable conjoint dans le cadre du service.

Les obligations applicables en matière de sous-traitance sont décrites dans l'accord de protection des données annexé aux présentes.

Le Parapheur peut être amenée à traiter des données du client (ex : données des salariés) dans le cadre de la mise en œuvre du service en tant que responsable du traitement. Pour toute information à ce titre, le Client peut consulter la Politique de confidentialité de Le Parapheur accessible à tout moment via sa Plateforme. Le Client peut informer les Utilisateurs de cette Politique de confidentialité.

19. Force majeure

Le Client est informé que tout cas de force majeure suspend immédiatement et automatiquement l'exécution du Service. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à deux mois, Le Parapheur se réserve le droit de suspendre ou de résilier le Service sans préavis ni indemnité.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure les événements échappant au contrôle de Le Parapheur, qui ne pouvaient être raisonnablement prévus lors de la mise à disposition du Service et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, qui empêchent son utilisation.

En particulier, il s'agit de ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français comme la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves internes ou externes, lock-out, occupation des locaux, intempéries, tremblement de terre, inondation, dégât des eaux, restrictions légales ou gouvernementales, modifications légales ou réglementaires, accidents de toutes natures, épidémie, pandémie, maladie touchant plus de 10% du personnel de Le Parapheur dans une période de deux mois consécutifs, l'absence de fourniture d'énergie, l'arrêt partiel ou total du réseau Internet et, de manière plus générale, des réseaux de télécommunications privés ou publics, les blocages de routes et les impossibilités d'approvisionnement en fournitures et tout autre cas indépendant de la volonté de Le Parapheur empêchant l'exécution normale du Service.

20. Assurance

Le Parapheur garantit être assurée pour toute conséquence dommageable et les actes effectués dans le cadre de son activité.

21. Indépendance des parties

Le Parapheur réalise le Service en tant qu'entité indépendante juridiquement et financièrement, agissant en son nom propre et sous sa responsabilité. L'exécution du Service ne peut constituer un mandat ni être qualifiée d'association, de partenariat, de coentreprise entre le client et Le Parapheur. Sauf disposition expresse contraire, le Client s'interdit de prendre un engagement au nom et pour le compte de Le Parapheur.

22. Collaboration

Le Parapheur et le Client conviennent de collaborer étroitement dans le cadre de leurs relations.

23. Confidentialité

Toutes les informations, documents, données et éléments communiqués par le Client dans le cadre du Service sont présumés confidentiels, et notamment toutes les informations relatives au savoir-faire, aux méthodes et aux expériences du Client, que ces informations, documents ou données aient été délivrés par écrit, oralement ou par tout autre moyen et quels que soient la forme ou le support.

24. Convention de preuve

Le Client convient que tout document ou correspondance sous forme électronique échangés

avec Le Parapheur, ainsi que les journaux, registres et logs de connexion informatiques des systèmes d'information de la Plateforme Le Parapheur, de ses prestataires ou sous-traitants, seront valablement considérés comme les preuves des communications intervenues.

25. Sincérité

Le Client déclare sincères les présentes CGV. À ce titre, le Client déclare ne disposer d'aucun élément à leur connaissance qui, s'il avait été communiqué, aurait modifié le consentement de l'autre partie.

26. Références commerciales

Le Parapheur peut citer le nom du Client à titre de référence commerciale conformément aux usages commerciaux sauf demande contraire et écrite de la part du Client.

27. Cession du contrat

Le Contrat ne pourra faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux, par le Client, sans l'accord écrit et préalable de Le Parapheur. Le Parapheur pourra céder tout ou partie des droits et obligations découlant des présentes ou de se substituer tout tiers de son choix.

28. Nullité

Si une ou plusieurs stipulations des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, le Client accepte qu'il n'emporte pas la nullité du Contrat dans son ensemble.

29. Loi applicable

Les présentes sont régies par la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

30. Conciliation préalable

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent Contrat, les Parties s'engagent à rechercher, dans les meilleurs délais, une solution amiable.

À cet effet, dès qu'une Partie identifie un différend avec l'autre Partie, elle peut demander la tenue d'une réunion afin de tenter de résoudre le litige. La convocation à cette réunion pourra être effectuée par tout moyen, notamment par courrier électronique.

La réunion devra se tenir dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la réception de la demande par l'autre Partie.

Si, à l'issue de ce délai de quinze (15) jours, aucune solution n'a été trouvée et formalisée par un accord écrit et signé des représentants des Parties, ou si la réunion n'a pas eu lieu, la procédure de règlement amiable sera réputée close.

31. Juridiction compétente

En cas de litige, la compétence expresse est attribuée au Tribunal de commerce de Nanterre, nonobstant toute pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou pour les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

32. Modifications

Le Parapheur se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. Une telle modification est toujours notifiée au Client.

Date de la dernière mise à jour : 25/09/2026

Annexe 1 : Accord de Protection des Données (DPA)

1. Introduction

L'Accord de protection des données (ci-après "Accord") vise à régir l'utilisation des Données à caractère personnel des clients (ci-après le "Client") de Le Parapheur (ci-après le "Sous-traitant" ou "Le Parapheur") lorsqu'ils utilisent le service App Le Parapheur (ci-après le "Service").

2. Définitions

Les termes "décision d'adéquation", "mesures techniques et organisationnelles", "personnes concernées", "protection dès la conception", "protection par défaut", "registre", "responsable(s) conjoint(s)", "responsable des activités de traitement", "sous-traitant", "traitement", "violation de données à caractère personnel" présents dans l'Accord ont les significations décrites aux articles 4 et suivants du RGPD.

Les autres termes sont définis ci-après :

- "Accord" : désigne l'annexe au Contrat régissant l'utilisation des Données à caractère personnel du Client conformément aux dispositions de l'article 28 du RGPD aussi intitulé "Data Processing Addendum" ("DPA")
- "AIPD" : désigne une analyse d'impact qui permet de vérifier la proportionnalité des traitements de Données à caractère personnel et de prévenir les risques liés à un traitement de Données à caractère personnel
- "Anonymisation" : désigne un traitement visant à rendre impossible l'identification des personnes concernées par les traitements réalisés dans le cadre du Service, et ce de manière irréversible
- "Autorité de contrôle" : désigne l'autorité de contrôle en matière RGPD compétente pour le Service fourni par le Sous-traitant
- "Client" : désigne l'entité ayant souscrit au Service fourni par le Sous-traitant
- "Contrat" : désigne le contrat conclu entre le Sous-traitant et le Client afin d'utiliser le Service auquel est annexé le présent Accord
- "Demande(s) de droit" : désigne le ou les droits fondamentaux créés par le RGPD aux articles 15 et suivants (ex : droit d'accès, droit d'effacement, etc.).
- "Données à caractère personnel du Client" : désigne toute donnée se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable transmise au Sous-traitant et traitée par celui-ci pour le compte du Client dans le cadre du Service et dont la liste détaillée est présentée en annexe
- "Partie(s)" : désigne conjointement le Client et le Sous-traitant
- "RGPD" : désigne le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données également intitulé "Règlement général sur la protection des données"

- "Réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel" : désigne ensemble la Loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le RGPD
- "Réversibilité" : désigne l'opération visant à permettre le transfert et l'intégration, dans un format utilisable et reconnu, des Données à caractère personnel du Client du Service du Sous-traitant vers un service équivalent proposé par un autre prestataire
- "Service SaaS" : désigne un logiciel hébergé par le Sous-traitant et pouvant être utilisé simultanément par un nombre infini de clients
- "Sous-traitant ultérieur" : désigne les sous-traitants recrutés par le Sous-traitant pour traiter les Données à caractère personnel du Client dans le cadre exclusif du Service
- "Utilisateurs finaux" : désigne les personnes dont les Données à caractère personnel sont traitées par le Sous-traitant pour le compte du Client

3. Relations contractuelles et durées

L'Accord est une annexe indivisible au Contrat signé entre le Client et le Sous-traitant pour l'utilisation du Service.

En cas de contradiction entre le Contrat conclu pour l'utilisation du Service et l'Accord, les obligations prévues dans l'Accord prévalent sur le Contrat en ce qui concerne le RGPD dans son ensemble.

L'Accord est applicable pendant toute la durée du Contrat conclu dans le cadre de l'utilisation du Service et peut se poursuivre au-delà tant que toutes les obligations prévues aux présentes restent applicables.

4. Rôle des Parties et champ d'application

Le Client agit, dans le cadre de l'Accord, comme responsable des activités de traitement et Le Parapheur agit en tant que sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD.

En aucun cas, les Parties ne peuvent être considérées comme étant responsables conjoints dans le cadre du Service. Toutefois, les Parties conviennent qu'en cas d'erreur ou de modification de leur qualification, les Parties devront se réunir, dans les meilleurs délais, pour modifier l'Accord et prendre toutes les mesures relatives à une telle situation pour se conformer aux exigences de la Réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

L'Accord régit exclusivement les traitements des Données à caractère personnel du Client réalisés dans le cadre du Service en tant que Sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD à l'exclusion des traitements réalisés en tant que responsable du traitement par Le Parapheur qui sont encadrés dans le Contrat.

5. Instructions et engagements

Le Sous-traitant s'engage à n'utiliser les Données à caractère personnel du Client dans le cadre de l'utilisation du Service que sur instructions documentées en annexe de l'Accord. Le Sous-traitant informe immédiatement le Client s'il estime qu'une instruction apportée par ce dernier est illégale au regard de la Réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel. La responsabilité du Sous-traitant ne saurait être engagée dans le cas où, malgré la notification du Sous-traitant concernant l'illégalité de l'instruction, le Client maintient et applique cette instruction par l'intermédiaire du Service.

Le Sous-traitant s'engage à respecter les dispositions du RGPD et, en particulier, à tenir un registre des activités de traitement spécifique au Service et à développer son Service dans le respect des règles de "Protection dès la conception" et de "Protection par défaut".

Le Sous-traitant s'engage à ne jamais transférer les Données à caractère personnel du Client, pour d'autres raisons que la fourniture du Service et s'engage à ne jamais utiliser les Données à caractère personnel du Client pour son propre intérêt, en tant que responsable du traitement.

Le Sous-traitant déclare que l'intégralité du personnel interne ou externe amené à traiter les Données à caractère personnel du Client est engagé par un ou plusieurs actes juridiques contraignants et fait régulièrement l'objet de formations et de sensibilisations.

Le Sous-traitant s'engage à garantir la sécurité des Données à caractère personnel du Client et à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour son Service dont le détail est présenté en annexe de l'Accord.

En revanche, le Sous-traitant n'est jamais responsable des manquements du Client concernant la Réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel lorsqu'il utilise le Service en tant que responsable du traitement.

6. Assistance pour la réalisation des AIPD

Les AIPD doivent être réalisées par le Client, conformément aux dispositions du RGPD. Néanmoins, le Sous-traitant s'engage à communiquer, sur demande écrite du Client, toutes les informations nécessaires et requises pour que le Client puisse assurer la réalisation d'une AIPD.

Le Sous-traitant n'est en revanche pas tenu de réaliser les AIPD à la place et pour le compte du Client. Toute demande complémentaire à la communication d'informations peut faire l'objet d'un refus.

7. Assistance pour les Demandes de droit

Les Demandes de droit envoyées par les Utilisateurs finaux sont transférées au Client dans les meilleurs délais. Le Sous-traitant n'est pas tenu de tenir un inventaire des Demandes de droit pour le compte du Client et n'est pas responsable des manquements du Client dans la gestion

des Demandes de droit.

Le Sous-traitant exécute, sur demande écrite du Client, les actions techniques à entreprendre pour que le Client puisse s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes des personnes concernées.

Le Client accepte et comprend que le Sous-traitant n'est pas tenu de gérer les Demandes de droits des personnes effectuées dans le cadre du Service à la place et pour le compte du Client. Toute demande complémentaire visant à assurer une telle gestion fera l'objet d'un refus.

Les Demandes de droit envoyées au Sous-traitant en tant que responsable du traitement sont traitées exclusivement par le Sous-traitant et ne sont pas transférées au Client.

8. Assistance sur les mesures de sécurité

Le Sous-traitant s'engage à communiquer toutes les informations nécessaires et requises sur les mesures de sécurité techniques et organisationnelles à mettre en œuvre pour garantir la sécurité des Données à caractère personnel du Client dans le cadre de la fourniture du Service.

9. Violations de Données à caractère personnel

Le Sous-traitant s'engage à notifier au Client, dans les meilleurs délais et, au plus tard, 48 heures ouvrées après en avoir pris connaissance, toute violation de données à caractère personnel en lien avec le Service susceptible de concerner les Données à caractère personnel du Client ainsi que toutes les informations nécessaires et requises en sa possession pour réduire les effets de la violation de données à caractère personnel. Le Client accepte et reconnaît que le délai de 72h s'appliquant à lui ne démarre qu'à compter de la connaissance de la violation de données à caractère personnel et, qu'à ce titre, le délai de 48h ouvrées respecte le RGPD.

Le Sous-traitant n'est pas autorisé à prendre en charge les notifications de violation de données à caractère personnel auprès de l'Autorité de contrôle et à informer, pour le compte du Client, les Utilisateurs finaux. Toute demande en ce sens de la part du Client fera l'objet d'un refus.

10. Sous-traitants ultérieurs

Le Client octroie au Sous-traitant l'autorisation générale de recruter des Sous-traitants ultérieurs à condition d'être informé de tout changement sur ces Sous-traitants ultérieurs dans les meilleurs délais afin de permettre au Client d'émettre des objections. Le Client accepte et reconnaît qu'une autorisation spécifique, pour un outil SaaS, n'est pas applicable et pourrait mener à un blocage du Service.

A défaut d'objections soulevées par le Client sous huit (8) jours à compter de la notification, le nouveau Sous-traitant ultérieur est définitivement recruté sans que le Client puisse s'y opposer, réclamer des dommages intérêts ou demander la résiliation du Contrat. Si l'objection formulée dans les délais est considérée comme recevable par le Sous-traitant, ce dernier peut proposer au Client l'une des solutions suivantes : i) le retrait du Sous-traitant ultérieur, ii) la mise en œuvre de mesures complémentaires pour garantir la sécurité des Données à caractère personnel du Client, iii) l'arrêt du Service sans que le Client puisse réclamer des dommages intérêts.

Pour être considérées comme recevables par le Sous-traitant, les objections doivent être objectives et sérieuses et être dûment démontrées. Les Parties acceptent que les situations suivantes soient, par défaut, considérées comme recevables : i) le Sous-traitant ultérieur proposé est un concurrent direct du Client, ii) le Sous-traitant ultérieur est dans une situation de contentieux avec le Client, iii) le Sous-traitant ultérieur a fait l'objet d'une condamnation par une Autorité de contrôle dans les 12 mois précédant son recrutement et iv) le Sous-traitant ultérieur ne respecte pas, si applicable, les règles applicables prévues en matière de transferts en dehors de l'Union européenne.

Le Sous-traitant s'engage à ne recruter que des Sous-traitants ultérieurs qui, après contrôle, présentent les garanties nécessaires et suffisantes pour assurer la sécurité et la confidentialité des Données à caractère personnel du Client. La relation entre le Sous-traitant et le Sous-traitant ultérieur doit être encadrée dans un accord présentant des obligations similaires au présent Accord.

Le Sous-traitant reste responsable, dans les limites de responsabilité prévues au Contrat, des manquements au RGPD que pourraient réaliser ses Sous-traitants ultérieurs dans le cadre du Service.

11. Hébergement et transferts en dehors de l'Union européenne

a) Hébergement des données

Le Sous-traitant s'engage à faire son nécessaire pour héberger les Données à caractère personnel du Client exclusivement au sein d'un Etat membre de l'Union européenne. Le Client octroie l'autorisation au Sous-traitant de choisir l'Etat membre de l'Union européenne de son choix. En cas d'hébergement des Données à caractère personnel au sein d'un pays situé en dehors de l'Union européenne, le Sous-traitant s'engage à obtenir l'autorisation préalable du Client et à mettre en œuvre tous les mécanismes requis pour encadrer ce transfert comme conclure des Clauses contractuelles types et, le cas échéant, à mettre en œuvre des mesures techniques complémentaires visant à renforcer la sécurité des Données à caractère personnel du Client.

b) Transferts des données

Le Client octroie au Sous-traitant une autorisation générale de transferts en dehors de l'Union européenne si, de manière cumulative, i) les transferts sont effectués exclusivement auprès de Sous-traitants ultérieurs conformes au RGPD et que ii) les transferts sont effectués exclusivement vers un pays bénéficiant d'une décision d'adéquation ou sont encadrés par des garanties appropriées comme, en particulier, des Clauses contractuelles types. Si ces conditions ne sont pas respectées, les transferts hors de l'Union européenne ne sont autorisés qu'avec l'accord préalable du Client. Des mesures de sécurité techniques complémentaires visant à renforcer la sécurité des Données à caractère personnel du Client doivent être obligatoirement mises en œuvre dans le cas où les Données à caractère personnel seraient transférées vers un pays non démocratique.

12. Durées de conservation et sort des Données à caractère personnel du Client

Le Sous-traitant s'engage à ne conserver les Données à caractère personnel du Client que pour la durée de l'utilisation du Service, conformément aux instructions détaillées en annexe, et à les supprimer à la fin du Contrat. Le Sous-traitant atteste, sur demande écrite, de la suppression des Données à caractère personnel et de toutes les copies existantes.

Le Client est informé qu'il doit récupérer ses Données à caractère personnel avant la fin de l'Accord. A défaut, le Client ne peut plus récupérer ses Données à caractère personnel, la suppression des données à caractère personnel étant irréversible et définitive. Le Sous-traitant ne pourra être tenu responsable d'une perte des Données à caractère personnel après leur suppression, le Client en assumant l'entière responsabilité. Le Client accepte que l'anonymisation totale et irréversible et définitive des Données à caractère personnel du Client soit utilisée comme moyen de suppression et que le Sous-traitant conserve les données anonymisées pour l'amélioration du Service, comme cela est accepté pour les Autorités de contrôle.

Le Sous-traitant informe le Client que la restitution des Données à caractère personnel prévue dans le RGPD ne constitue pas une Réversibilité des données vers un nouveau sous-traitant et que toute demande en ce sens sera toujours refusée par le Sous-traitant.

13. Audits

Le Client dispose du droit de réaliser un audit sous forme de questionnaire écrit une fois par an pour vérifier le respect du présent Accord. Le questionnaire a la force d'un engagement sur l'honneur qui engage le Sous-traitant. Le questionnaire peut être communiqué sous n'importe quelle forme au Sous-traitant qui s'engage à y répondre dans les meilleurs délais à compter de sa réception.

Le Client dispose également du droit de réaliser, une fois par an et à ses frais, un audit sur

site, le cas échéant dans les locaux du Sous-traitant en cas de violation de données due à un manquement avéré et démontré du Sous-traitant ayant entraîné un préjudice dûment justifié au Client. Un audit dans les locaux du Sous-traitant peut être mené soit par le Client soit par un tiers indépendant désigné par le Client et doit être notifié par écrit au Sous-traitant au minimum trente (30) jours avant la réalisation de l'audit. Le Sous-traitant dispose du droit de refuser le choix du tiers indépendant si ce dernier est i) un concurrent direct ou indirect du Sous-traitant, ii) en situation de conflit d'intérêts avec le Sous-traitant (ex : conseil d'un concurrent du Sous-traitant) ou iii) en précontentieux ou contentieux avec le Sous-traitant. Dans ce cas, le Client s'engage à choisir un nouveau tiers indépendant pour réaliser l'audit. Le Sous-traitant peut refuser l'accès à certaines zones pour des raisons de confidentialité ou de sécurité. Dans ce cas, le Sous-traitant effectue l'audit dans ces zones et communique les résultats au Client.

En cas d'écart constaté dans le cadre de l'audit, le Sous-traitant s'engage à mettre en œuvre, sans délai et à ses frais, les mesures nécessaires pour être en conformité avec le présent Accord. Les écarts ne peuvent concerner que la Réglementation applicable en matière de Données à caractère personnel du Client et ne sauraient concerner des procédures ou des mesures internes mises en œuvre par le Client à titre spécifique. Les écarts doivent être dûment démontrés, justifiés et documentés.

En cas de contestation par le Sous-traitant des écarts identifiés, le Sous-traitant peut, au choix et sur acceptation écrite et préalable du client, proposer de i) se réunir afin de trouver une solution amiable et un compromis, ii) saisir l'Autorité de contrôle afin d'obtenir un arbitrage sur le litige, et iii) saisir un expert indépendant pour arbitrer le litige.

14. Coopération avec les autorités

Le Sous-traitant s'engage à coopérer avec la CNIL, l'Autorité de contrôle compétente, en cas de contrôle concernant les traitements réalisés dans le cadre du Service et s'engage à notifier dans les plus brefs délais le Client en cas de demandes concernant ses Données à caractère personnel formulées par l'Autorité de contrôle ou par une autorité administrative, judiciaire ou policière.

15. Contact

Le Client et le Sous-traitant désignent chacun un interlocuteur chargé du présent Accord qui sera le destinataire des différentes notifications et communications devant intervenir dans le cadre de l'Accord.

Le Sous-traitant informe le Client qu'il a nommé la société Dipeeo SAS comme Délégué à la protection des données qui peut être contactée aux coordonnées suivantes :

- Adresse email : dpo@le-parapheur.fr
- Adresse postale : Société Dipeeo SAS, 95 avenue du Président Wilson, 93100 Montreuil, France

- Numéro de téléphone : 01 59 06 81 85

16. Révisions

Le Sous-traitant se réserve la possibilité de modifier le présent Accord en cas d'évolution des règles applicables en matière de protection des Données à caractère personnel ou en cas de modification du Service qui auraient pour effet de modifier l'une de ses dispositions.

Annexes du DPA

Annexe 1 - Instructions détaillées du Client

1. Liste des traitements

1.1. Finalités et fondements légaux

Le Service fourni par le Sous-traitant a pour objectif de fournir une application web permettant de centraliser tous les courriers papiers, emails, formulaires, appels, présentations physiques, message sur les réseaux sociaux, etc. reçus par une collectivité. Cette application web permet ensuite le traitement interne de ces demandes, la rédaction d'un courrier sortant, sa validation et signature puis son envoi par email. A ce titre, le Sous-traitant met en place les traitements suivants :

- Duplication des Données à caractère personnel du Client sur des serveurs de sauvegarde
- Gestion des Données à caractère personnel du Client dans le cadre du Service
- Gestion des fonctionnalités utilisant de l'intelligence artificielle
- Gestion de la messagerie
- Gestion de la sécurité et de la maintenance du Service
- Gestion des zones de commentaires libres et de leur contenu
- Hébergement de la base des Données à caractère personnel du Client
- Téléchargement et importation de documents

Les traitements mis en œuvre sont réalisés exclusivement dans le cadre de l'exécution du Contrat.

1.2. Personnes concernées

Les personnes concernées dans le cadre du Service sont :

- Les Utilisateurs finaux
- Les administrés des utilisateurs finaux

1.3. Opérations de traitements

Les opérations de traitement réalisées dans le cadre du Service sont détaillées ci-après :

- Adaptation
- Communication aux Sous-traitants ultérieurs
- Conservation
- Collecte
- Enregistrement
- Extraction
- Modification
- Organisation
- Suppression
- Utilisation

1.4. Catégories de données traitées

Les Données à caractère personnel du Client traitées dans le cadre du Service sont les suivantes :

Données “standards” des Utilisateurs finaux et des administrés :

- Données d'identification et coordonnées
- Données relatives à la vie personnelle
- Données relatives à la vie professionnelle

Données “spécifiques” des administrés des Utilisateurs finaux :

- Carte nationale d'identité, passeport
- Titre de séjour
- Numéro de sécurité sociale
- Données bancaires, financières ou patrimoniales

1.5. Durées de conservation

Les Données à caractère personnel du Client sont conservées pour la durée d'exécution du contrat.

2. Mesures de sécurité

2.1. Mesures de sécurité techniques

- Chiffrement des mots de passe des utilisateurs du Service
- Déconnexion automatique du compte utilisateur du Service après une certaine période d'inactivité
- Double authentification des utilisateurs du Service
- Mots de passe complexes imposés aux utilisateurs du Service à la connexion
- Chiffrement des mots de passe des Utilisateurs en Back-office
- Déconnexion automatique du compte Utilisateur en Back-office après une certaine période d'inactivité
- Double authentification des Utilisateurs en Back-office
- Mots de passe complexes imposés aux Utilisateurs en Back-office à la connexion

- Mots de passe fréquemment modifiés des Utilisateurs en Back-office
- Plateforme en https
- Traçabilité des accès

2.2. Mesures de sécurité organisationnelles

- Alarme
- Badges d'accès
- Bureaux fermés à clé
- Charte des systèmes d'information
- Clause dédiée à la protection des données dans les contrats de travail
- Procédure d'habilitation
- Procédure en cas de demandes de droit des Utilisateurs finaux
- Procédure en cas de violation de données à caractère personnel
- Règles de bonne conduite
- Sensibilisation deux fois par an

Annexe 2 - Inventaire des Sous-traitants ultérieurs et des transferts hors UE

Prestataires contrôlés	Finalités	Localisation des serveurs
Scaleway	Hébergement de base de données	France
Mistral AI	Outil d'intelligence artificielle	Union européenne
OVH	Serveur de secours	France
Gmail	Messagerie électronique	Irlande, Allemagne, Pays-Bas ou Belgique
Mailgun	Notification technique par email	Allemagne, Belgique
Mistral	Modèle IA	Union européenne